

**Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA
mardi 01 mars 2022
MILC
35 rue Raulin, salle 410**

Présent-es : Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) ; Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon2, HISoMA) ; Solène CAMUS (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Mélody DENONFOUX (secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Pascaline DURY (Lyon2, CeRLA) ; Natalia GAMALOVA (Lyon3, CEL) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Sibylle GOEPFER (Formations ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Caroline HILDEBRANDT (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Lucie METRAL (doctorante, Lyon 2, DDL) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Anne-Cécile NENTWIG (CNSMD de Lyon) ; Corrado NERI (Lyon3, IETT) ; Françoise ROSE (Lyon 2, DDL) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3).

Excusé.es : Madeleine BROSSIER (doctorante, Lyon3, Marge) ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) représentée par Anne-Cécile NENTWIG ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Denis JAMET (Lyon 3, CEL) représenté par Natalia GAMALOVA ; Frédérique PINGAULT (Librairie du Tramway) ; Jean-Luc STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA) représenté par Pascaline DURY.

Le directeur souhaite la bienvenue aux nouveaux/elles représentant.es des doctorant.es, Adrien BRESSON, Madeleine BROSSIER, Solène CAMUS, Caroline HILDEBRANDT et Lucie METRAL, élu.es en janvier dernier lors d'élections en ligne dont les résultats ont été proclamés lors de la Rentrée solennelle du mercredi 19 janvier 2022.

1. Informations diverses

1.1. Effectifs en date du 20 février 2022 : 454 inscrit.es (par comparaison 461 inscrit.es en juin 2021 à proportion de 284 femmes et 177 hommes).

Soit par année : **D1 : 71 ; D2 : 84 ; D3 : 83 ; D4 : 48 ; D5 : 62** ; D6 : 45 ; D7 : 34 ; D8 : 16 ; D9 : 5 ; D10 : 4 ; D11 : 2. Il est rappelé que la part variable du budget qui s'ajoute au socle fixe de 12000 €, est basée justement sur les effectifs de D1 à D5, soit 348 inscrit.es en 2021-2022.

Le budget 2022 est stable par rapport à celui de 2021, soit 31427 €, et cela malgré un taux d'exécution très bas de 38% qui s'explique par les annulations en cascade de sommes engagées concernant les missions et les manifestations des doctorant.es en 2021.

1.2. Election à la direction de l'Ecole doctorale 484-3LA avant le 31.08.2022, au motif de la nouvelle accréditation. A défaut de trouver dans l'immédiat une date pour organiser l'élection, le Conseil fixe le **15 juin 2022** pour envoyer auprès du directeur actuel une déclaration de candidature et un CV abrégé. Il est demandé aux unités de recherche et aux quatre établissements de diffuser l'appel à candidature à la direction de l'ED 3LA.

1.3. Constats et recommandations du Réseau national des collèges doctoraux (RNCD)

Le 1er Janvier 2022, **le réseau national des collèges doctoraux** a publié une grande enquête de terrain menée en 2021 sur le doctorat en France. Celle-ci croise les regards des doctorant.es (11545 réponses = 16% des 70400 doctorant.es inscrit.es en 2019) et des encadrant.es (5831 réponses pour un total estimé à 36000 encadrant.es) sur les pratiques de formation doctorale, aujourd'hui, en France. Cette enquête, réalisée au niveau national, a bénéficié de l'expérience acquise au niveau local, dans plusieurs universités, notamment à l'université Paris-Saclay où une enquête du même type est conduite annuellement depuis 2017.

* **Haut niveau de satisfaction** exprimé par les 11545 doctorant.es qui ont répondu, anonymement, à l'enquête. **68%** des doctorants estiment que leur expérience correspond à leurs attentes et à leur vision du doctorat.

* Importance du **travail en équipe**. La pratique du **co-encadrement** concerne plus de **70%** des doctorants dans leurs 3 premières années et est apprécié des doctorant.es, pourvu que les membres de l'équipe s'entendent et se coordonnent bien.

Au-delà de 5 doctorant.es par encadrant.e, 39% estiment que c'est un inconvénient du fait d'un manque de disponibilité de leur directeur/trice de thèse. Le nombre médian de doctorant.es par directeur/trice de thèse est de 2.

* Cette enquête sera utilisée pour alimenter à partir des retours du terrain les **formations à l'encadrement doctoral** destinées aux futurs encadrant.es¹ et pour adapter les **critères pour être autorisé à diriger des doctorant.es**.

* Les doctorant.es sont satisfait.es voire très satisfait.es de l'action de leur directeur/trice de thèse **hormis sur l'accompagnement à leur apporter pour leur intégration dans une communauté scientifique** dont les encadrant.es sous-estiment l'importance pour les doctorant.es.

* Les **comités de suivi** sont importants à ce titre. Parmi les doctorant.es qui en ont déjà eu l'expérience, **49%** se déclarent très satisfait.es et **33%** satisfait.es. **4%** sont insatisfait.es et seulement **2%** très insatisfait.es. **47%** des doctorant.es ont eu un **droit de regard sur la composition** de leur comité de suivi et ceux-là sont plus satisfaits de leurs comités de suivi que les autres. De plus, doctorant.es et encadrant.es s'accordent pour dire que le comité devrait apporter un regard **extérieur et indépendant**, qu'il serait utile de **réunir le comité de suivi dès la première année**, voire annuellement et de fournir un **vade-mecum** aux membres du comité, pour que celui-ci réponde pleinement aux attentes des doctorant.es.

* Parmi les doctorants, **33%** sont internationaux, ils sont originaires ou ont grandi dans un autre pays que la France. **31%** des doctorants internationaux souhaitent, à terme, s'installer dans leur pays d'origine, **23%** dans un autre pays que la France ou leur pays de nationalité, et **45%** en France.

* **27%** des doctorant.es déclarent ne pas avoir le **choix de la langue de rédaction** de leur thèse. Il serait donc utile d'affirmer une **position nationale en faveur du sur mesure** et de le faire savoir auprès des étudiants internationaux de pays non francophones, qui semblent privilégier les domaines de recherche dans lesquels ils pourront rédiger leurs thèses en anglais.

* Les doctorant.es et les encadrant.es sont globalement favorables à la **systematisation des auditions** pour les admissions en doctorat, dans un cadre officiel et bien défini pour tou.tes. Ils/elles y voient, d'abord, un facteur de **reconnaissance du doctorat**, affirmant son caractère sélectif et, ensuite, un facteur déterminant dans la relation entre les doctorant.es et leurs encadrant.es, en plaçant, dès l'admission, les doctorant.es, à travers la défense de leur projet,

¹ Voir par exemple celle qu'organise le CNRS les 14 et 15 avril 2022 à Villeurbanne sans que soient précisés les intervenant.es. La formation se déroule autour de 3 modules : « Le déroulement du doctorat, la poursuite de carrière des docteur.es et la gestion des relations humaines ».

<https://intranet.cnrs.fr/delegations/dr7/agents/formation/calendrierformations/Pages/default.aspx>

en position centrale et de responsabilité. **72%** des doctorant.es qui ont passé une audition de l'école doctorale pour leur admission en doctorat s'en déclarent satisfait.es ou très satisfait.es.

* La valorisation du doctorat passe aussi par la **visibilité des thèses**, or celles-ci ne sont pas toutes déposées (il en manque 5%) et une part significative n'est pas diffusée en ligne (il en manque 30%). Une solution consisterait à **faire figurer l'URL pérenne de la thèse sur le diplôme de doctorat** (par exemple sous forme de QRCode). Science ouverte devrait intégrer l'accès aux thèses de doctorat.

* Les doctorant.es sont **inquiet.es vis-à-vis de leur avenir professionnel**, dans des proportions importantes (**plus d'un tiers**) voire alarmantes, et leur inquiétude augmente avec la durée de la thèse (significativement au-delà de 4 ans). Il serait donc opportun de mettre à disposition un **portail de l'emploi des docteurs** permettant de consolider, au niveau national, les réponses aux enquêtes des établissements sur l'emploi des docteurs et d'explorer les données de manière interactive.

2. Associations des doctorant.es

Lors de la séance du Bureau du 17 février 2022, lecture a été faite du courrier de l'association stéphanoise *alt.516* qui s'est étonnée de ne pas avoir reçu sa subvention en 2021. Après vérification auprès de Mme Chaoui, la subvention n'a pas été non plus versée en 2020. Ce dysfonctionnement est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'une association active malgré le contexte de pandémie peu favorable avec une journée d'étude en juin 2021 : *De quoi la nature est-elle le nom* ?² Un autre journée d'étude est annoncée en juin 2022 : *Etats d'alerte. Responsabilité sociale et bouleversements écologiques* durant la biennale de design de Saint-Etienne. A cela s'ajoute la publication de « carnets de recherches », n°2 : *Ratures* qui fait suite au numéro précédent *Terrains* dont le Conseil prend connaissance durant la séance. Outre une aide à la publication de 172, 50€, le Bureau a décidé de verser en 2022 puis en 2023 la somme de 1000€ pour compenser l'absence de versement de la subvention annuelle de 500€ en 2020 et 2021. Une convention actualisée entre la nouvelle présidente de l'association, Marie BOUCHEREAU, l'ED 3LA et l'UdL a bien été signée, préalable audit versement.

En revanche, aucune décision n'a été prise concernant l'association des *Têtes Chercheuses* qui ne s'est pas présentée lors de la Rentrée solennelle du 19 janvier 2022, et n'a pas donné de nouvelles avant un courrier en date du 5 mars 2022 de Santiago GUILLEN, autrement dit entre la réunion du Conseil et le moment où est rédigé le présent compte rendu de la séance du 1^{er} mars. Sont annoncés une soirée autour de la revue *Missiles* et des deux derniers numéros le 10 mars dernier, une séance du séminaire de l'association sur le thème de la vulgarisation suivie d'une assemblée générale et de la tenue de nouvelles élections concernant aussi bien l'association que sa revue, le 31 mars. Philippe MEUNIER a répondu à ce courrier en se proposant de rencontrer accompagné d'un membre du Bureau et de deux représentant.es des doctorant.es la nouvelle équipe dès le mois d'avril.

3. Formations transversales organisées par 3LA

La parole est donnée à Sibylle GOEPFER de Lyon3 qui remplace Anne-Marie MORTIER, partie à la retraite en octobre dernier, pour la mise en place et la logistique de ces formations transversales conçues comme modules d'aide à l'organisation de la recherche, à la rédaction et à l'édition de la thèse : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article 109>
Il s'agit de six formations dont deux sont répétées (Biblio : bibliographie et référencement et TTT : traitement de texte pour la thèse) ; elles ont un taux de remplissage correct d'environ onze doctorant.es.

² Voir la brève d'actualité 387 annonçant la mise en ligne des podcasts : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve387>

Olivier BARA qui a en charge Ecris-long, annonce qu'il ne reconduira pas son engagement. Un appel est donc lancé aux collègues pour assurer cette formation fondamentale qui année après année remporte tous les suffrages des doctorant.es.

SCICOM (English for scientific communication) n'a attiré en revanche que 5 doctorant.es, surtout des étudiant.es étranger.es qui ne sont pas forcément francophones, alors que la formation s'adresse évidemment à tout le monde. Malheureusement pour cause de santé de la formatrice, SCICOM a dû être reporté, et à l'heure où est rédigé le présent CR, la décision a été prise d'annuler finalement la formation en 2021-2022.

FIL (Festival International de Littérature de Lyon)³ prend le relais des anciennes Assises Internationales du Roman, et comme antérieurement, cette formation validée 30h pour 21h de présence en raison du travail demandé, est en partenariat avec la Villa Gillet, organisatrice du festival qui se déroulera du 16 au 22 mai 2022.

Le renouvellement de l'équipe et la lourdeur des dossiers liés à l'organisation du festival expliquent la mise en route difficile de la formation qui ne débutera pas avant début avril. Les doctorant.es inscrit.es auront à travailler sur la dernière création sortie en mars 2002 de l'américaine Anne Boyer, *Celles qui ne meurent pas*, et du Belge Antoine Wauters, *Le musée des contradictions*.

Se pose le problème du financement de cette formation : afin d'éviter la mauvaise surprise de l'an dernier avec l'envoi d'une facture non annoncée⁴, Philippe MEUNIER accompagné de Pascale TOLLANCE prendra rendez-vous auprès de Mme Pauline HARTMANN de la Villa Gillet, principale interlocutrice de la Villa Gillet, afin d'établir une convention fixant clairement le nombre d'heures que s'engage à payer l'ED 3LA.

4. Circulaire sur les dispositions de la Loi de programmation de la recherche (LPR) du 15.02. 2022 relatives aux docteurs et doctorants.

Pour rappel, la LPR a pour but d'augmenter de 30% la rémunération des CDU pour arriver à un salaire mensuel brut de 2300 € brut en 2023, et de 20% leur nombre, soit 2040 contrats doctoraux supplémentaires dont 70 % concernent les SHS.

Dispositions de valorisation du doctorat :

1. Accueil des boursiers étrangers doctorants ou docteurs dans un laboratoire de rattachement, lesquels peuvent bénéficier d'une couverture en matière de maladie et d'accident ainsi que d'un complément de bourse versé par l'établissement d'accueil.

2. Le doctorat est considéré comme une expérience professionnelle.

3. L'usage du titre de docteur peut se faire en tout emploi et toute circonstance.

4. Le/la Président.e d'université doit présenter devant le CA chaque année l'évolution de la situation professionnelle des personnes à qui l'université a délivré un doctorat dans les 5 années précédentes.

5. Une prestation de serment est prévue à l'issue de la soutenance, conçue comme un engagement à respecter les principes de l'intégrité scientifique.

[Qui sera le dépositaire du serment ? Vu cette inconnue, le texte est dans l'attente de propositions de l'Office français de l'intégrité scientifique]

5. Modification de l'arrêté de 2016 sur le doctorat

Ces modifications qui seront publiées en juin-juillet 2022 et prendront effet le 1/09/2022 pour les nouveaux inscrits, ont été présentées par Christelle Goutaudier lors de la réunion du Collège doctoral en visioconférence le 16 février 2022.

³ http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article_130

⁴ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/cr_2021_05_04.pdf

1. Création d'un contrat doctoral de droit privé : les entreprises privées, les associations, les fondations peuvent devenir équipe d'accueil sous réserve d'évaluation. L'encadrant HDR peut être rattaché à cette EA privée selon des modalités d'encadrement fixées par l'établissement d'inscription.

2. Renforcement du Comité de suivi individuel de thèse : obligatoire dès la D2 ; évolution de l'entretien qui porte sur l'avancement scientifique et la formation doctorale ; le comité est censé donner un avis motivé en proposant des orientations, voire prononcer un arrêt éventuel de la thèse.

Cet infléchissement du rôle du CSIT nourrit les échanges entre les membres du Conseil qui craignent que ces nouvelles prérogatives du Comité inhibent le/la doctorant.e durant l'entretien, dénoncent « l'infantilisation » du/de la directeur/trice de thèse. Certaines collègues du Conseil font part de leur expérience comme membres externes dans des CSIT au titre de leur compétences scientifiques et soulignent la part de travail conséquente que cela suppose. Surtout, il est d'avis de certain.es que cette expertise crée un brouillage dommageable entre le comité de suivi individuel de thèse et le jury de soutenance de thèse dont *a priori* ne peuvent faire partie ceux/celles qui ont suivi les travaux du/de la doctorant.e

3. Soutenance de thèse en deux étapes :

Une pré-soutenance à huis-clos sous forme de discussion avec experts qui donne lieu à des rapports ;

Une soutenance publique et solennelle sous forme de vulgarisation. Si cette modalité est déjà pratiquée en Belgique, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suisse, etc., elle a provoqué une opposition générale et l'on est actuellement dans l'attente d'un texte révisé.

6. Demandes de dérogation

Ces deux demandes concernent la rédaction de la thèse en langue anglaise et son utilisation durant la soutenance ; elles émanent de

Ksenia EFREMOVA, UJM, Olivier GLAIN (dir.), ECLLA, cotutelle avec l'université russe de Dubna ; *Les accents étrangers (français et russe) dans les médias anglophones*. La demande de dérogation est acceptée à l'unanimité.

Richard ARMSTRONG, Lyon3, Frédéric ROBERT (dir.), IETT, civilisation contemporaine américaine bien que le titre n'apparaisse pas de façon explicite sur l'imprimé dédié. Il s'agit de la seconde demande qui est acceptée moins quatre abstentions.

La séance est levée à 12h10

Philippe MEUNIER

CR relu par Lawrence GASQUET